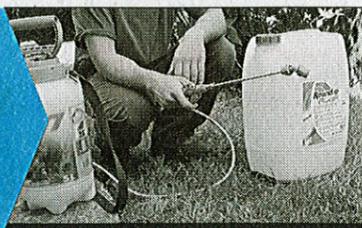


► Environnement : les poisons d'antan gagnent

Une eau potable pas si

N BREF



Pas que les agriculteurs

Les cultivateurs sont loin d'être les seuls utilisateurs de produits phytosanitaires. Ce sont pourtant eux qui, systématiquement, sont montrés du doigt. Il y a aussi les communes, les services d'espaces verts, ainsi que les gestionnaires de voiries et de voies ferrées. Les spécialistes estiment les parts de responsabilités à 80/20 %.

Vingt-deux captages « prioritaires Grenelle »

Douze captages d'eau potable en Seine-Maritime et dix dans l'Eure figurent sur la liste des 507 sites français les plus menacés par les pollutions diffuses, et devant faire d'ici 2012 l'objet d'actions de protection dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Notamment en modifiant alentour les pratiques agricoles.

est un danger et un paradoxe. Aujourd'hui, alors même que les agriculteurs mettent en œuvre des plans de réduction des intrants, par le biais notamment du programme Eco-citoyen 2018 dans lequel des agriculteurs de l'Eure sont particulièrement investis, la teneur en nitrates et en pesticides de l'eau des nappes souterraines ne cesse d'augmenter.

Les erreurs d'hier se paient aujourd'hui

ertes, les valeurs relevées dépassent rarement la norme et les capteurs concernés font l'objet d'un suivi renforcé de la part de l'ARS, l'Agence régionale de santé. Mais la tendance est à la hausse, probablement pour longtemps. « La migration des polluants dans le sous-sol peut être extrêmement lente », rappelle Pascal Magoarou, responsable de la mission d'animation de la délégation interservices de l'eau, évoquant des études du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) faisant état, dans certains sols, de migrations de l'ordre de 50 ans, voire plus. « La molécule descend dans le sol à raison d'un mètre par an. Notre nappe est située à 40 mètres de profondeur... », explique le maire de Fauville-en-Caux, où l'eau du robinet dépasse régulièrement les normes.

Le consommateur, mais aussi les syndicats d'eau contraints de mettre en œuvre des procédés de potabilisation, paient donc aujourd'hui les erreurs d'hier. Erreurs d'autant plus fréquentes qu'à une certaine époque, la modicité du coût de certains produits favorisait la tendance d'en mettre « un peu plus pour être sûr ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et l'on peut penser que les bonnes résolutions ne sont pas uniquement dues à des considérations environnementales. Qui s'en plaindrait ? Il n'est pas si fréquent que l'économie vienne ainsi au secours du cadre naturel... Reste le problème des molécules rémanentes, qui poursuivent année après année leur progression vers les nappes. C'est par exemple le cas de la déséthyl-atrazine, produit de dégradation des triazines, interdites depuis 2003. C'est également le cas de l'antraquinone ou encore de l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate, dont le rapport de l'ARS au Coderst (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) de Seine-Maritime, dit « qu'ils peuvent être fréquemment détectés à des teneurs supérieures à la norme de 1 microgramme par litre et engendrer des mesures de dérogation ». Celles-ci excluent de leur champ la consommation d'eau courante par les femmes enceintes et les nourrissons. Car si, dans leur rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifi-



L'eau est, en France, l'aliment le plus surveillé. Des analyses multiples en contrôlent la qualité

ques et techniques sur les pesticides et la santé, le député UMP Claude Gagnon, vétérinaire, et le sénateur UMP Jean-Claude Etienne, professeur de médecine, assurent qu'« aucune étude scientifique n'est aujourd'hui en mesure de faire, chez l'homme, un lien entre la consommation d'aliments issus de l'agriculture conventionnelle qui utilise des produits phytosanitaires, et la survenue de maladie », les deux

parlementaires y évoquent tout de même des soupçons d'impact sur la croissance fœtale, d'anomalies de la différenciation sexuelle, de retard du développement psychomoteur et de puberté précoce chez la fille. De quoi faire réfléchir à deux fois avant de se servir au robinet...

FRANCK BOITELLE

Demain, la suite de notre enquête : quels risques pour la santé ?

AVEC VOUS

Ce sujet vous intéresse. Donnez votre avis sur nos sites Internet.

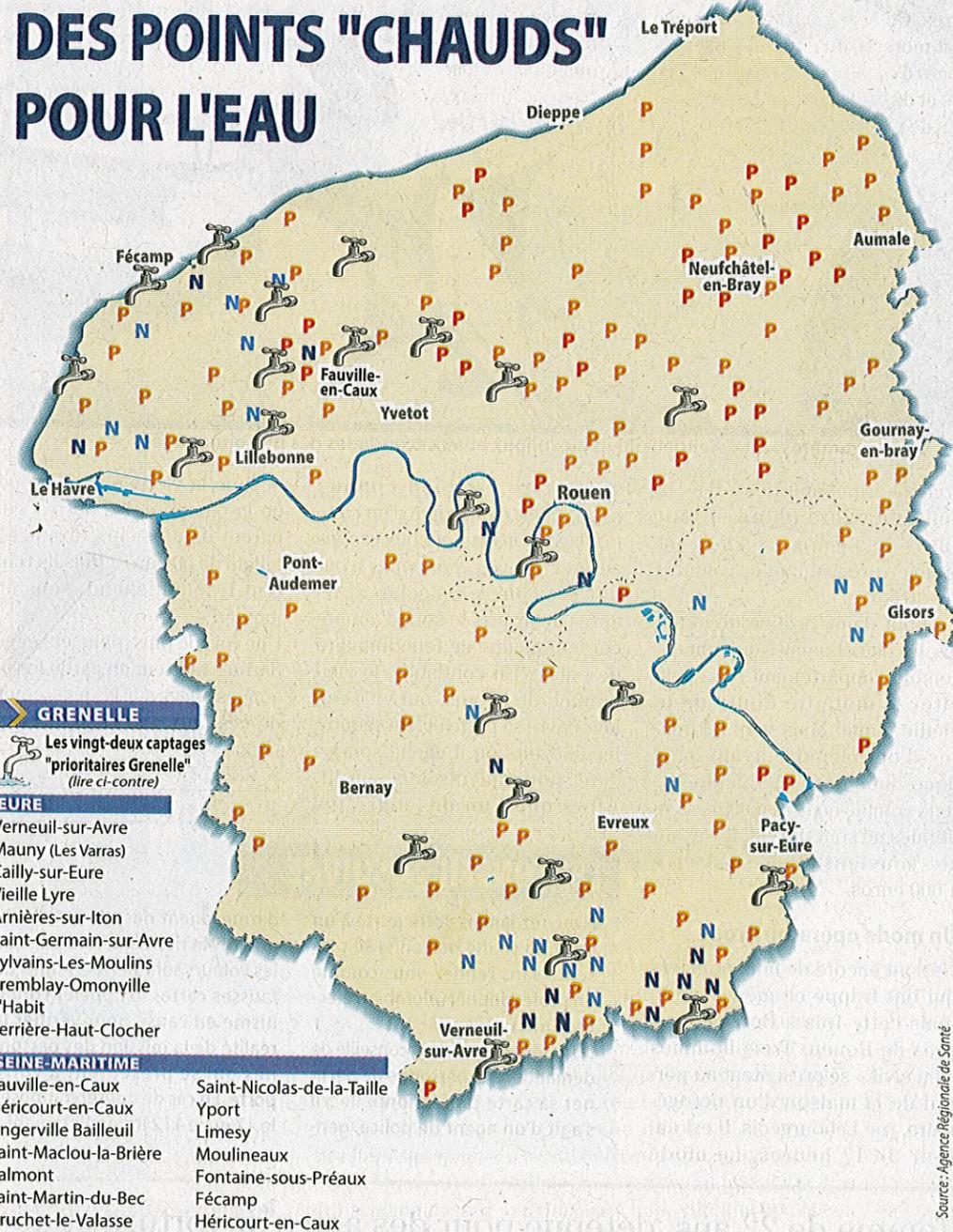
- www.paris-normandie.fr
- www.havre-presse.fr
- www.havre-libre.fr

► Bettencourt. Délibéré en

les nappes souterraines

bonne que ça (1)

DES POINTS "CHAUDS" POUR L'EAU



GRENELLE
Les vingt-deux captages "prioritaires Grenelle" (lire ci-contre)

- EURE**
- Verneuil-sur-Avre
 - Mauny (Les Varras)
 - Cailly-sur-Eure
 - Vieille Lyre
 - Arnières-sur-Iton
 - Saint-Germain-sur-Avre
 - Sylvains-Les-Moulins
 - Tremblay-Omonville
 - L'Habit
 - Ferrière-Haut-Clocher

- SEINE-MARITIME**
- Fauville-en-Caux
 - Héricourt-en-Caux
 - Angerville Bailleuil
 - Saint-Maclou-la-Brière
 - Valmont
 - Saint-Martin-du-Bec
 - Gruchet-le-Valasse
 - Saint-Nicolas-de-la-Taille
 - Yport
 - Limesy
 - Moulineaux
 - Fontaine-sous-Préaux
 - Fécamp
 - Héricourt-en-Caux

PESTICIDES

- P Au moins une valeur entre le seuil et la norme
- P Au moins une valeur supérieure à la norme

NITRATES

- N Moyenne entre 25 et 40 mg/L sans dépassement de la norme
- N Dépassement ayant entraîné une restriction de consommation (femmes enceintes et nourrissons)

Source : Agence Régionale de Santé

pnf